

Le 2 février 2026

Par SDÉ

M^e Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pierre Chabot, D. Fisc.
Avocat principal

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

Tél. : 514 289-2211, poste 2065
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : chabot.pierre.2@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du registre des entités visées – Mise à jour annuelle statutaire 2025 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)
Dossier Régie : R-4324-2025
Notre référence : LTG 08321 PC

Chère consœur,

Le Coordonnateur répond aux questions telles qu'elles ont été présentées par la Régie de l'énergie (la Régie) dans sa correspondance du 19 janvier 2026 et ce, relativement au dossier mentionné en titre.

1. Modifications proposées au Registre relatives aux installations de l'entité Rio Tinto Alcan Inc. (RTA)

Le Coordonnateur dépose une version révisée de la présentation de la demande, comme pièce **HQCF-1, document 1** et en suivi des modifications, comme pièce **HQCF-1, document 1.1**. Il dépose également une version révisée du sommaire des modifications apportées au Registre, comme pièce **HQCF-1, document 2** et en suivi des modifications comme pièce **HQCF-1, document 2.1**.

2. Cartouche incomplète du Schéma des modifications apportées au Registre

Le Coordonnateur est d'avis respectueusement que le Schéma des modifications apportées au Registre, déposé sous pli confidentiel dans le cadre du présent dossier, est complet et conforme à la décision D-2019-142 du 12 novembre 2019 de la Régie, et ce, plus particulièrement à l'égard du paragraphe 60 de cette décision.

Il est ainsi mentionné et prévu dans ce paragraphe qu'afin de faciliter le traitement des prochains dossiers traitant de la mise à jour statutaire du Registre, la Régie demande au Coordonnateur de déposer notamment, dans le cadre de chacun de ces dossiers, le schéma simplifié en y indiquant, en surlignage jaune, les modifications faisant l'objet de la demande d'examen par la Régie.

Le Coordonnateur s'en est donc remis à cette décision de la Régie pour les fins du présent dossier et en respecte la teneur puisqu'il a déposé le Schéma des modifications apportées au Registre dans sa forme prescrite par la Régie. Le schéma simplifié est un outil pour répondre au besoin de visualisation de la Régie, notamment pour localiser les lignes, postes et centrales faisant l'objet de la Demande.

3. Dates de mise en service des installations de l'Annexe B et de l'Annexe C du Registre

Le Coordonnateur confirme que la nouvelle portion du poste Appalaches à 320 kV ainsi que la ligne L0432 ont été mises en service le 16 janvier 2026. Le Coordonnateur confirme également que le parc éolien Apuiat a été mis en service le 3 octobre 2025.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Pierre Chabot

PIERRE CHABOT

/gm

p.j.